



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira à la **salle municipale** de Saint-Romain-la-Motte le

mardi 19 janvier 2021 à 20 heures 30

(Secrétaire de séance : M. Gabriel POMMIER)

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A Saint-Romain-La-Motte, le 12 janvier 2021
Le Maire, Gilbert VARRENNE



ORDRE DU JOUR :

(Documents en préparation du Conseil municipal consultables sur HUBIC)

Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (10 décembre 2020)

- 1- Décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil municipal
- 2- Convention territoriale globale (CTG) entre la commune, la Caisse d'allocations familiales de la Loire (CAF Loire) et Roannais Agglomération (RA) – Approbation
- 3- Plan de formation mutualisé de 2018 au 31/08/2021 et règlement de formation entre la commune et le Centre de gestion de la Loire (CDG42) – approbation
- 4- Correspondant défense – désignation d'un représentant
- 5- Intégration d'une part d'énergie verte dans le cadre des futurs marchés d'achats groupés d'électricité et gaz pour la période du 01/07/2021 au 31/12/2024
- 6- Convention d'adhésion au service prévention du CDG42 – approbation
- 7- Mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS)
- 8- Recrutement au poste de cuisinier
- 9- Prime de départ à la retraite
- 10- Subvention aux vigneronns de la côte

QUESTIONS DIVERSES :

p.s. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre Conseiller Municipal de son choix pour voter en son nom. Un même Conseiller Municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.